

L'assurance Maladie

● Le service médical

Le médecin conseil évalue votre capacité à reprendre une activité professionnelle.

Avec votre accord, il se met en relation avec votre médecin traitant, le médecin du travail de votre entreprise pour envisager des mesures favorisant votre reprise de travail.

● Le service social

L'assistant de service social vous soutient, vous et votre entourage, par un accompagnement individualisé ou collectif, dans la recherche de solutions adaptées à votre situation.

Il vous oriente et vous aide dans votre démarche en relation avec les autres acteurs.

● Le service prestations

La CPAM verse vos indemnités journalières et rembourse vos soins et appareillages en cas de besoin.

Elle mobilise des financements et facilite la mise en place de dispositifs pour vous aider à reprendre une activité.

N'hésitez pas à nous solliciter. Nous répondrons à vos questions et vous aiderons dans vos démarches.

Vos questions pour le médecin

Quand mon état de santé devient un problème pour mon emploi



